

N°2023/03-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION : 23 MARS 2023

DATE D’AFFICHAGE : 23 MARS 2023

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 28

PRESENTS : 16

VOTANTS : 22

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Claudine POLIPOWSKI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Laurent LHOSTE, Céline DEMETZ, Hélène RONDEAUX, Véronique AUGUSTIN (départ à 21h36), Anthony BENOIT, Stella HENRY.

ETAIT EXCUSE : Guy ISDANT

ETAIENT ABSENTS : El Ouahhab ARBAOUI, Souraya ALIOUET, Ines MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH.

POUVOIRS : Christelle MARTINEZ à Guy VALENTIN, Stéphane PAU à José GODINHO DA SILVA, Linda AYACHI à Stella HENRI, Vincent SIEPAIO à Hélène RONDEAUX, Chabane MAUCHE à Adrien BAILLY, Aziz ABDAOUI à Laurent LHOSTE, Véronique AUGUSTIN à Anthony BENOIT (à compter de 21h36).



Matière : Affaires Financières
Service émetteur : Direction des Affaires Financières

Objet : Budget Primitif Ville – Exercice 2023

Rapporteur : M. GODINHO DA SILVA,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-7 à L 2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal, et L 2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment le livre III, titre premier, chapitres 1 et 2 relatifs aux finances communales et en particulier au budget de la commune ;

VU l'instruction comptable M14, modifiée ;

VU la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 06 avril 2021.

VU le débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du conseil municipal du 24 février 2023,

VU l'approbation du rapport d'orientations budgétaires,

VU la commission des finances du 20 mars 2023 ayant émis un avis favorable.

**Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

ARTICLE 1 : VOTE le présent budget par nature :

- au niveau du **CHAPITRE** pour la section d'**investissement**,
- au niveau du **CHAPITRE** pour la section de **fonctionnement**,
- sans les chapitres « Opérations d'équipement ».



VOTE, globalement le Budget Primitif de l'exercice 2023 en équilibre qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
11	Charges à caractère général	3 829 276,00	3 829 335,00
12	Charges de personnel et frais assimilés	7 687 832,43	7 960 536,00
014	Atténuation de produits (reversement de produits de fiscalité)	254 237,00	140 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 226 382,00	1 057 238,00
Total des dépenses de gestion courante		12 997 727,43	12 987 109,00
66	Charges financières	41 100,00	38 500,00
67	Charges exceptionnelles	34 295,00	27 950,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 083 122,43	13 063 559,00
23	Virement à la section d'investissement	3 400 180,47	2 357 917,21
42	Dotations aux amortissements	902 006,56	787 350,74
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 302 187,03	3 145 267,95
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		17 385 309,46	16 208 826,95



Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
013	Atténuations de charges	22 000,00	40 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	760 560,00	839 650,00
73	Produits issus de la fiscalité	9 171 633,00	9 274 606,40
74	Dotations et participations	2 573 736,00	3 408 356,37
75	Autres produits de gestion courante	192 500,00	192 000,00
Total des recettes de gestion courante		12 720 429,00	13 754 612,77
76	Produits financiers	20,00	30,00
77	Produits exceptionnels	603 500,00	7 750,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 323 949,00	13 762 392,77
	R 002 solde d'exécution positif reporté	4 054 550,61	2 441 810,95
42	Dotations aux amortissements	6 309,85	4 623,23
Total des recettes de fonctionnement cumulées		17 384 809,46	16 208 826,95

Section d'investissement

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Libellé	BP 2022	RAR 2022	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	583 902,00	169 724,34	684 159,00
204	Subventions d'équipement versées	37 500,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 117 069,18	2 288 088,13	4 459 192,88



23	Immobilisations en cours	1 629 596,00	512 025,30	906 500,00
	Total des opérations d'équipement	5 368 067,18	2 969 837,77	6 049 851,88
16	Emprunts et dettes assimilées	101 015,15		104 689,96
4541	Total des opérations pour compte de tiers	0,00		30 000,00
41	Opérations d'ordre patrimoniales	0,00		4 623,23
020	Dépenses imprévues	0,00		20 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 469 082,33	2 969 837,77	6 209 165,07
	Total des dépenses d'investissement cumulées avec les reports			9 179 002,84

Recettes d'investissement			
Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023
13	Subventions d'investissement (hors 138)	80 585,50	2 174 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	530 000,00	889 897,12
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	887 373,69	2 098 332,58
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00
40	Amortissements	1 665 686,51	787 350,74
	021 Virement de la section de fonctionnement	4 175 080,47	2 357 917,12
	R 001 Solde d'exécution excédent reporté	0,00	871 505,19
	Total des recettes réelles d'investissement	7 339 726,17	9 179 002,75



Soit un total budget principal communal 2023 équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	9 179 002,75	9 179 002,75
Fonctionnement	16 208 826,95	16 208 826,95
TOTAUX	25 387 829,79	25 387 829,79

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Comptable Public assignataire de la Ville de Vaujours et sera insérée au recueil des actes administratifs publié selon la réglementation en vigueur,

ARTICLE 3 : DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le *06 avril 2023*

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 31 mars 2023



Maire,



Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



Ville de Vaujours

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20230331-2023-03-11-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le 08/04/2023
et le dépôt en Préfecture
le 05/04/2023

Le Maire,



Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr

